

AGC du LOT
430 AVENUE JEAN-JAURES
BP CS 60199 48004 CAHORS CEDEX 9

Tel : 0565232230
Fax : 0565232239

Client : 08696

GAEC LE CHAMP DE MONSIEUR

BOURG
46120 ANGLARS

FACTURE

Date : 24/06/2025 Pièce n° : **00250006697**

Dossier suivi par : Cécile PUECHMEJA

DESIGNATION	QUANTITE	UNITE	P.U. H.T.	TVA	MONTANT H.T.
PRESTATIONS COMPTABLES 2025					
Exercice : du 01/01/2025 au 31/12/2025					
Comptes annuels et accompagnement (ARANA)	1,00	U	10 650,00	20,000	10 650,00
- saisie des factures par l'AGC					
- clôture/établissement des comptes annuels					
- BA, réel					
- TVA - liasse et déclarations fiscales					
- conseil d'entreprise et de gestion niveau NAVIGATION					
- suivi sociétaire approfondi					
Accompagnement conseil récurrent	1,00	U	1 400,00	20,000	1 400,00
Approche comptable					
Accompagnement conseil récurrent	1,00	U	2 600,00	20,000	2 600,00
Approche consolidée					
Accompagnement conseil récurrent	1,00	U	1 000,00	20,000	1 000,00
Coordination					
Suivant contrat de prestation récurrente du 23.06.2025 N° 2504241608					
Remise exceptionnelle sur prestation comptable	1,00	U	-1 500,00	20,000	-1 500,00
Remise exceptionnelle sur conseil récurrent	1,00	U	-400,00	20,000	-400,00



LOT
31000 CAHORS CEDEX 9

GAEC LE CHAMP DE MONSIEUR

BOURG
46120 ANGLARS

FACTURE

Date : 24/06/2025 Pièce n° : **00250006697**
Dossier suivi par : Cécile PUECHMEJA

DESIGNATION			QUANTITE	UNITE	P.U. H.T.	TVA	MONTANT H.T.
Echéancier :							
LIBELLE ECHEANCE	DATE	Montant TTC					
Prélèvement	28/06/2025	1 650,00					
Prélèvement	28/07/2025	1 650,00					
Prélèvement	28/09/2025	1 650,00					
Prélèvement	28/10/2025	1 650,00					
Prélèvement	28/11/2025	1 650,00					
Prélèvement	28/12/2025	1 650,00					
Prélèvement	28/01/2026	1 650,00					
Prélèvement	28/02/2026	1 650,00					
Prélèvement	28/03/2026	1 650,00					
Prélèvement	28/08/2025	1 650,00					

TVA	BASE H.T.	TAUX	MONTANT TVA
VN	13 750,00	20,00	2 750,00

Montant total TTC : 16 500,00 €

NET A PAYER : 16 500,00 €

Cette facture sera prélevée sur votre compte :
11206 00092 12135652000 66

TVA acquittée sur les encaissements.

Passé le délai de 1 mois application d'intérêts de retard égal à 3 fois le taux d'intérêt légal.

Pas d'escompte pour paiement comptant.

« Aux termes des Art. L. 441-6I al.12 et D. 441-5 al.12 du code du commerce -

Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 € sera appliquée afin de couvrir les frais de recouvrement. »

COUPON A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT

CLIENT : AGC46 / 08696 / FI
FACTURE : 00250006697 du 24/06/2025
NET A PAYER : PRELEVE